

Comment se prémunir des conséquences des fortes chaleurs ?

Lors du CHSCT ministériel du 11 octobre 2018, il a été décidé de proposer aux structures un kit pratique de communication afin d'anticiper et de prévenir les conséquences d'une canicule sur les agents.

Vous trouverez ci-dessous quelques « outils » qui pourraient être mis en œuvre ainsi que les liens vers des sites internet qui peuvent être portés à la connaissance des agents affectés dans vos structures.

Les outils d'information :

L'outil le plus simple est un courriel d'information à destination des agents les informant des mesures mises en œuvre afin de prévenir les conséquences d'une canicule. Il indique les matériels mis à disposition des agents (ventilateurs, réfrigérateurs, fontaine d'eau fraîche, rideaux,) signale l'emplacement des points de rafraîchissement disponibles (pièces fraîches et climatisées) et la mise en place de mesures organisationnelles éventuelles (horaires décalés).

Il rappelle également les documents d'informations, disponibles sur le site intranet du ministère, relatifs à la canicule, comme par exemple :

1. 10 conseils pour mieux supporter la canicule (publié le 16 juillet 2015)
 - <http://intranet.national.agri/10-conseils-pour-mieux-supporter>
2. travailler par de fortes chaleurs (publié le 16 juillet 2015) et la chaleur et vous (publié le 2 juillet 2010)
 - <http://intranet.national.agri/Travailler-par-de-fortes-chaleurs>
 - <http://intranet.national.agri/LA-CHALEUR-VOUS>
3. carte de vigilance canicule
 - <http://vigilance.meteofrance.com/>

Les supports de communication informant les agents sur la conduite à tenir en cas de forte chaleur

1. Des affiches et des dépliants d'information peuvent être posés dans les lieux communs : les salles de repos, machines à café, couloirs avec passage fréquent etc. Des modèles d'affiches et de dépliants, élaborés par le ministère des affaires sociales, sont disponibles et téléchargeables à l'adresse suivante :
 - http://inpes.santepubliquefrance.fr/10000/themes/evenement_climatique/canicule/canicule-outils.asp
2. Les ARS, lors d'épisodes de canicule, mettent généralement sur leurs sites la liste des numéros de téléphone à contacter en cas de besoins et d'urgence ; à titre d'exemple ce qui a été fait par celle d'Île de France.
 - <https://www.iledefrance.ars.sante.fr/plan-canicule>